

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA18 09002

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2018, le règlement suivant :

RCA18 09002 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN
(dossier 1171082013)

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter lors du registre tenu du 12 au 16 mars 2018 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 18 avril 2018.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 25 avril 2018.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement